



ASSURANCE VIE
MULTISUPPORT
CONFIANCE®

DONNEZ UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR
À VOTRE ÉPARGNE



LE MULTISUPPORT CONFIANCE[®], POUR DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE

Le Multisupport CONFIANCE[®] est une assurance vie sur laquelle vous effectuez des versements sur 1 fonds en euros et 7 fonds en unités de compte.

Ce nombre est susceptible d'évoluer car notre gamme peut être complétée à tout moment pour vous offrir plus de diversification et d'adaptation à votre profil d'épargnant.

Fonds en euros + 7 fonds en unités de compte (au choix)

MULTISUPPORT CONFIANCE[®]

→ Le fonds en euros, un capital garanti

Pour bénéficier d'un capital garanti, le fonds en euros est idéal car vos versements sont majoritairement placés sur des obligations. Celles-ci vous offrent plus de sécurité, mais ne vous permettent plus aujourd'hui d'espérer des rendements élevés en raison de la baisse continue ces dernières années des taux d'intérêt.

Dans ce contexte général, même si le fonds en euros de l'**Épargne CONFIANCE[®]** voit son rendement baisser au fil du temps, il reste malgré tout au-dessus de la moyenne du marché.

Aujourd'hui, pour espérer de meilleurs rendements, il est conseillé de diversifier vos investissements. Dans cette optique, le contrat **Multisupport CONFIANCE[®]** constitue une solution adaptée. Il vous permet de panacher vos placements entre fonds en euros et fonds en unités de compte.

! Les montants investis sur les unités de compte ne sont pas garantis. Ils sont sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés.

→ Les fonds en unités de compte (UC), accélérateurs de votre épargne

Contrairement aux fonds en euros, les fonds en unités de compte vous exposent directement aux fluctuations, à la hausse ou à la baisse, des marchés financiers et immobiliers. Ils vous permettent d'investir sur 4 types de marchés: **monétaires, obligataires, immobiliers et actions.**

- **Marché actions**

Les actions sont directement liées aux fluctuations de la Bourse. Elles sont, par conséquent, plus risquées que les obligations et les actifs monétaires. En revanche, elles ont un potentiel de rendement plus grand sur le moyen et le long terme (5 ans minimum).

- **Marché obligataire**

Les obligations sont moins risquées que les actions. En revanche, elles ont un potentiel de rendement moins élevé. Elles ont un horizon de placement à moyen terme (de 3 à 5 ans).

- **Marché monétaire**

Ce marché est peu risqué. Il est adapté à des placements à très court terme (moins d'un an). Depuis quelques années, son potentiel de rendement est très faible, voire négatif.

- **Marché immobilier professionnel**

Le marché de l'immobilier professionnel permet d'investir, via des sociétés de placement immobilier, dans des bureaux, commerces et autres. C'est un marché sur lequel il est recommandé d'investir à long terme (8 ans et plus) avec un rendement potentiellement plus élevé que sur les marchés monétaires et obligataires. C'est un marché qui n'est pas directement exposé aux marchés actions mais dont le risque est lié au marché de l'immobilier de bureaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



À CHAQUE PROJET, SA SOLUTION

Avec le **Multisupport CONFIANCE®**, vous avez le choix entre 7 supports en unités de compte. Ces supports sont des fonds purs ou profilés.

- **Fonds purs**

(Regard Monétaire Euro, Regard Obligations Diversifiées, Regard Actions, Regard Immobilier)

Vous répartissez vous-même votre investissement entre les différentes classes d'actifs.

- **Fonds profilés**

(Regard Prudent, Regard Équilibré, Regard Dynamique)

Nos gestionnaires en finance choisissent eux-mêmes la répartition entre les différentes classes d'actifs en fonction de votre profil d'épargnant et de votre sensibilité au risque.

L'objectif est de proposer une offre simple et accessible à chaque épargnant. Vous trouvez ainsi le placement le plus approprié à votre profil et à vos projets, à votre

espérance de rendement et à votre situation personnelle.

Toujours à vos côtés, nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner.

Sur notre site internet **www.probtp.com**, rubrique «Épargner», vous pouvez déterminer vous-même votre profil d'épargnant.

| Objectif | Support |
|--|--|
| Sécuriser votre placement en bénéficiant d'une croissance régulière de votre épargne. | Livret CONFIANCE® (Fonds en euros à capital garanti) |
| Préserver votre capital investi sur le marché monétaire dans l'attente de nouvelles opportunités sur d'autres supports d'investissement. | Regard Monétaire Euro (Fonds monétaire) |
| Rechercher une croissance régulière du capital, grâce à des investissements sur des obligations diversifiées. | Regard Obligations Diversifiées (Fonds obligataire) |
| Investissez dans l'immobilier professionnel, un marché potentiellement plus rémunérateur que les marchés obligataires et monétaires, sans exposition directe aux marchés actions, mais lié aux risques des marchés de l'immobilier de bureaux. | Regard Immobilier (Fonds immobilier) |
| Privilégier une espérance de gain élevée sur le long terme, contrepartie d'un risque important de fluctuation de la valeur de l'épargne essentiellement investie sur les marchés actions. | Regard Actions (Fonds actions) |
| Valoriser le capital investi grâce à la gestion prudente d'obligations, dynamisée par un investissement modéré en actions. | Regard Prudent (Fonds diversifié) |
| Rechercher un équilibre entre sécurité et performance, avec une prise de risque mesurée. | Regard Équilibré (Fonds diversifié) |
| Rechercher une performance dynamique sur le long terme, avec une épargne largement investie sur les marchés actions, en contrepartie d'une prise de risque élevée. | Regard Dynamique (Fonds diversifié) |

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds Regard Immobilier dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier professionnel.

(1) Si vous souhaitez piloter librement la répartition de vos investissements.

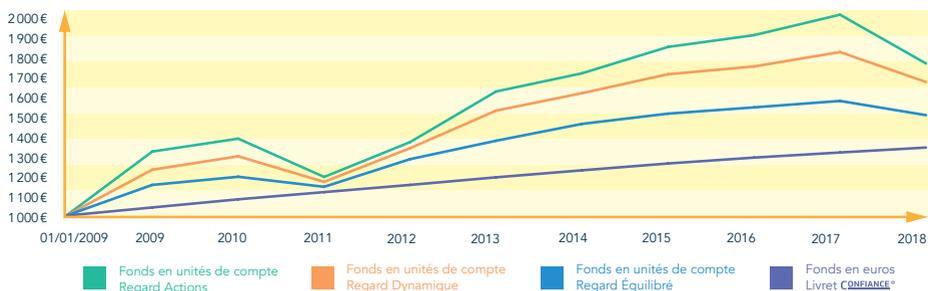
(2) Si vous préférez suivre un profil d'investissement déterminé par un objectif et un risque.

| | Échelle de risque et d'espérance de rendement (de 1 à 7) | Durée de placement recommandée |
|-------------------------------|--|--------------------------------|
| | | |
| Fonds purs ⁽¹⁾ | | Inférieure à 1 an |
| | | Supérieure à 3 ans |
| | | Supérieure à 8 ans |
| | | Supérieure à 5 ans |
| | | Supérieure à 3 ans |
| Fonds profilés ⁽²⁾ | | Supérieure à 5 ans |
| | | Supérieure à 5 ans |
| | | Supérieure à 5 ans |

Risque nul Risque très élevé

Plus l'indicateur est élevé, plus la prise de risque et l'espérance de rendement sont importantes.

L'ÉVOLUTION SUR 10 ANS D'UN PLACEMENT DE 1 000 €



Évolution sur 10 ans d'un placement de 1000€ (net de frais sur versements) le 1^{er} janvier 2009 et montant constitué au 31 décembre 2018 sur 4 fonds du **Multisupport CONFIANCE***. Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

DIVERSIFIEZ VOTRE ÉPARGNE POUR LUI DONNER UN COUP DE POUCE

Pour obtenir un meilleur rendement de votre épargne, il est conseillé de panacher vos placements en les répartissant entre fonds en euros, sécurisés, et fonds en unités de compte, plus dynamiques. Vous sécurisez ainsi la partie investie sur le fonds en euros en vous donnant une chance

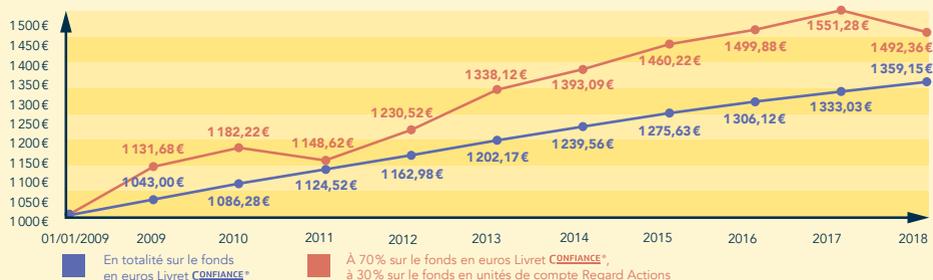
d'espérer un rendement supérieur grâce à celle investie sur les unités de compte.

Avantage :

Les pertes éventuelles dues aux unités de compte peuvent être compensées par le rendement du support en euros.

Jean a donné un coup de pouce à son épargne

Jean a placé 1 000 € le 1^{er} janvier 2009 en répartissant son épargne à 70% sur le fonds en euros et à 30% sur le fonds Regard Actions. En faisant ce choix, il a obtenu une plus-value de 492 € à fin 2018. S'il avait placé la totalité des 1000 € sur le fonds en euros, il aurait obtenu une plus-value de 359 € soit 133 € de moins.



Rendements nets de frais sur l'épargne gérée, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

LIBRE OU À HORIZON ?

UNE GESTION QUI VOUS LAISSE LE CHOIX

→ La gestion libre

Vous gérez vous-même votre épargne selon vos projets, votre sensibilité au risque et votre espérance de rendement.

- Vous effectuez des versements (libres ou programmés) à votre rythme. (Il est fortement recommandé d'investir régulièrement sur les fonds en unités de compte. Voir page 6.)
- Vous choisissez la répartition de votre épargne à l'ouverture de votre contrat.
- Vous modifiez la répartition à tout moment pour les prochains versements.
- Vous réalisez quand vous le souhaitez des transferts d'un fonds vers un autre. PROBTP vous offre les 3 premiers transferts de l'année civile⁽¹⁾.

→ La gestion à horizon

Pour les épargnants qui souhaitent investir sur les UC sans se préoccuper de la gestion de leur contrat, la gestion à horizon est LA solution. Vous profitez du potentiel de la Bourse tout en sécurisant progressivement votre épargne.

- Vous choisissez votre horizon (votre durée) de placement (à partir de 5 ans) et une grille parmi deux disponibles, selon votre sensibilité au risque.
- La répartition de vos versements est faite automatiquement entre le fonds en euros et le fonds en unités de compte Regard Dynamique, selon la grille et l'horizon de placement choisis.
- Chaque année la répartition de votre épargne est réajustée de manière à sécuriser progressivement votre investissement.
- Au terme de l'horizon de placement, toute votre épargne a été sécurisée sur le fonds en euros Livret **CONFIANCE**[®].

Retrouvez toutes les informations relatives à votre contrat dans votre espace personnel « Mon compte » sur www.probtp.com. Vous pouvez y réaliser de nombreux actes de gestion : effectuer un versement, modifier la répartition de votre épargne, réaliser un transfert...

(1) Au-delà, 0,50% du montant transféré.

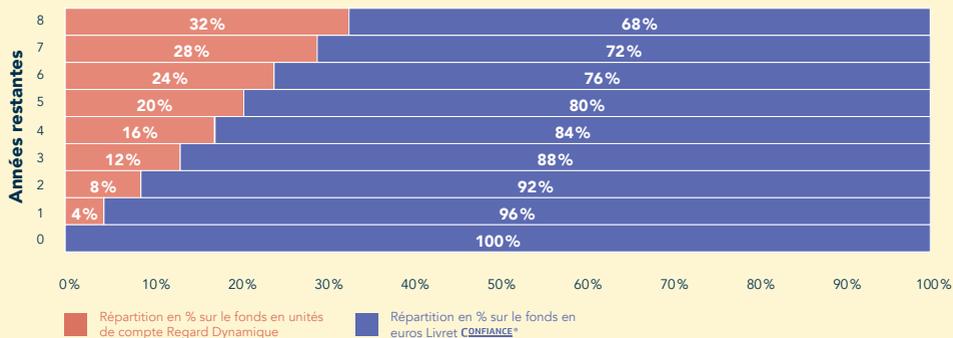
Tout transfert vers le fonds Regard Immobilier est soumis à des droits d'entrée de 3%.

Pierre a choisi la gestion à horizon

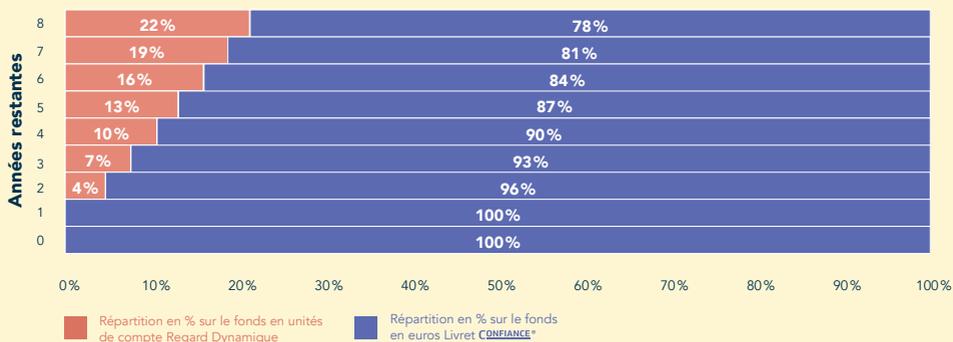
Il souhaite acheter un bien immobilier dans 8 ans et commencer à épargner pour cela.

2 grilles s'offrent à lui :

La grille 1 (répartition initiale plus axée sur les unités de compte)



La grille 2 (répartition initiale moins axée sur les unités de compte)



Les avantages de la gestion à horizon

- Vous ne vous préoccupez pas de la gestion de votre épargne.
- Le risque lié à l'investissement sur les unités de compte est limité, puisque votre épargne se sécurise à mesure que le terme de votre placement approche.
- La mise en place de cette formule et les transferts automatiques sont gratuits.

INVESTISSEZ RÉGULIÈREMENT SUR LES UC, VOUS LIMITEREZ LES RISQUES

La régularité de vos versements (*chaque mois par exemple*) permet de :

- lisser le risque en investissant sur des UC à des valeurs différentes,
- d'éviter d'investir sur des UC à des valeurs trop hautes, c'est-à-dire au moment où le risque de fluctuation à la baisse est le plus élevé.

Avec le **Multisupport** **CONFIANCE**®, pour investir régulièrement vous avez 2 solutions :

des versements programmés réguliers
ou
un investissement progressif

→ L'investissement progressif, comment ça marche ?

À partir d'un capital investi sur un fonds (*par exemple un fonds en euros*) des transferts sont réalisés automatiquement au rythme que vous choisissez (*tous les mois ou tous les trimestres*) vers un ou plusieurs autres fonds.

2 stratégies d'épargne :

- Vous placez votre capital sur le fonds en euros et vous mettez en place un investissement progressif vers les UC pour dynamiser votre placement.
- Vous placez votre capital sur un fonds en UC et vous mettez en place un investissement progressif vers le fonds en euros pour sécuriser votre placement en vue d'un projet par exemple.

Cette option est mise en place pour une durée de 3 mois à 3 ans maximum et uniquement si le montant de votre épargne est de 1200€ minimum.

Matthieu a opté pour l'investissement progressif

Il épargne une somme de 1 200 € sur le fonds en euros. Pendant 6 mois, il choisit un investissement progressif de 60 € par mois vers un fonds en unités de compte, soit 360 € en tout.

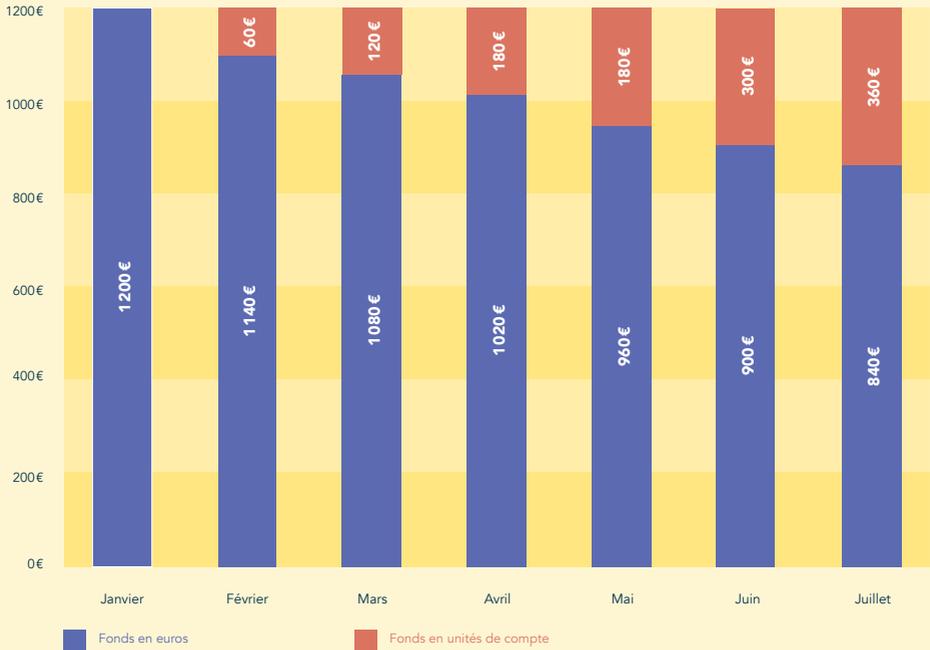


Schéma ne prenant pas en compte les plus-values ou moins-values de l'épargne initiale

Les avantages de l'investissement progressif

- En transférant progressivement et régulièrement votre épargne vers des fonds en unités de compte, vous réduisez le risque de votre investissement.
- Vous choisissez librement les fonds vers lesquels votre épargne sera investie progressivement, en fonction de votre sensibilité au risque.
- Les transferts sont automatiques et gratuits.
- Vous mettez en place et arrêtez l'option à tout moment.

LE MULTISUPPORT CONFIANCE[®], DE MULTIPLES AVANTAGES

Pour l'ouverture de votre contrat, 100€ suffisent.

Tout au long de la vie de votre contrat :

- vous épargnez à votre rythme (versements libres ou programmés),
- vous bénéficiez de frais de gestion sur les unités de compte parmi les plus bas du marché. Chez PRO BTP, les frais de gestion sont de 0,60% par an et incluent une garantie décès. (Voir encadré)⁽¹⁾
- en gestion libre, vous réalisez jusqu'à 3 transferts par an sans frais⁽²⁾,
- dans le cadre de la gestion à horizon et de l'investissement progressif, les transferts réalisés sont toujours gratuits⁽³⁾,
- vous mettez en place les options de gestion de votre épargne à tout moment et gratuitement,
- vous bénéficiez de la fiscalité avantageuse de l'assurance vie,

La garantie Décès

Avec la garantie Décès, votre ou vos bénéficiaires sont préservés des aléas des marchés financiers.

Votre épargne a généré des plus-values ?

Vos bénéficiaires perçoivent le montant de votre épargne au moment du décès.

Votre épargne a généré des moins-values ?

Ils perçoivent la somme des versements effectués⁽⁴⁾.

! La garantie Décès cesse au 80^e anniversaire de l'assuré.

(1) Pour le fonds Regard Immobilier, il faut ajouter 0,15% HT (0,18% TTC) aux frais de gestion standards des autres supports en UC.

(2) Au-delà, 0,50% du montant transféré.

Tout transfert vers le fonds Regard Immobilier est soumis à des droits d'entrée de 3%.

(3) sauf pour le fonds Regard Immobilier soumis à des droits d'entrée de 3%.

(4) Cumul des versements bruts diminués des éventuels rachats et avances non remboursées. Revalorisé annuellement en fonction d'un taux fixé par l'assureur.

Le Label d'Excellence des *Dossiers de l'Épargne*

En 2019, la presse spécialisée a une nouvelle fois récompensé la solidité de notre assurance vie Multisupport CONFIANCE[®].



* Cette récompense est décernée en 2019 par un jury composé de professionnels du secteur et/ou des journalistes de la presse spécialisée. Les modalités d'octroi de cette distinction sont consultables dans le magazine correspondant.

GÉREZ VOTRE ÉPARGNE EN TOUTE SÉCURITÉ SUR www.probtp.com

Rendez-vous sur l'espace « Mon compte » du site
www.probtp.com

7 j/7 et 24 h/24, vous pouvez :

- faire un versement en ligne,
- suivre l'évolution de votre épargne (mise à jour chaque semaine),
- consulter le détail de vos contrats,
- effectuer de nombreux actes de gestion en ligne.

Toutes ces informations sont **confidentielles** : l'accès à votre compte est protégé par votre mot de passe.

Si vous n'avez pas encore de compte personnel, il suffit de vous rendre sur le site www.probtp.com et de cliquer sur « Mon compte », en haut à droite. Puis suivez le mode d'emploi.



NOUS CONTACTER



01 57 63 66 30



www.probtp.com



En agence Conseil
(adresses sur www.probtp.com/agences)

Contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit auprès de la Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans Vie (SAF BTP VIE).

SAF BTP VIE Société d'assurances familiales des salariés et artisans VIE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 126 610 000 € entièrement versé, régie par le code des Assurances – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 332 060 854 – RCS PARIS

La **SAF BTP VIE** est membre de PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, au service du Bâtiment et des Travaux publics.

PRO BTP ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966

